



Voies sur berge : Soulagés, les élus de droite crient victoire... et attendent la suite

Dans les villes du Val-de-Marne voisines de Paris, les maires (LR) se félicitent de la décision du tribunal administratif de retoquer la piétonnisation des voies sur berge de Paris.

CIRCULATION

PAR CORINNE NÈVES

Après la décision du tribunal administratif de retoquer la piétonnisation des voies sur berge voulue et actée depuis l'été 2016 par la maire de Paris, les élus val-de-marnais des villes proches de Paris ont très vite réagi. Anne Hidalgo a décidé de faire appel de cette décision et de prendre un nouvel arrêté de piétonnisation ? Ils souhaitent, eux, l'ouverture de discussions conjointes.

Dès l'annonce de la fermeture des voies sur berge, les élus du conseil départemental avaient adopté un vœu rappelant que « sans augmentation préalable de l'offre de transports, la fermeture des voies sur berge n'était pas viable ».

Les maires de Saint-Maurice, Charenton, Nogent, Joinville et Saint-Maur étaient également montés au créneau, arguant du « report de la circulation sur les communes val-de-marnaises et l'axe A 4/A 86 » et de la pollution allant avec. Au final, un recours avait été déposé en novembre par Jacques J.P. Martin, en tant que président (LR) de l'Établissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois, qui regroupe les treize communes associées au contentieux. Il pointait alors « des vices de procédure, tant sur la forme que sur le fond ».

SI LA MAIRE DE PARIS FAIT APPEL, NOUS ALLONS ÊTRE OBLIGÉS POURSUIVRE LA PROCÉDURE...

JACQUES J.-P. MARTIN, MAIRE DE NOGENT ET PRÉSIDENT DU TERRITOIRE PARIS-EST-MARNE ET BOIS

Aujourd'hui, le président de ce territoire, par ailleurs maire de Nogent, se dit d'une part « satisfait que le recours du territoire ait été retenu comme incontestable » par le rapporteur, mais d'autre part se montre « déçu » que la maire de Paris ait fait appel. « C'était l'occasion de faire un geste vis-à-vis des villes riveraines, affirme-t-il. Il est urgent que l'on examine ensemble les problèmes de pollution. » Il trouve aussi « dommage que tout cela n'ait pu être traité dans le cadre de la Métropole ».

A Saint-Maurice, le maire (LR) Igor Semo se montre « heureux de cette décision qui nous donne une opportunité historique d'une concertation entre Paris et sa banlieue », tandis que son

prédécesseur, Christian Cambon, désormais sénateur (LR) clame « une première victoire contre la maire de Paris » assurant que « la mobilisation aura donc fini par payer ». Même air de succès chez Sylvain Berrios, maire (LR) de Saint-Maur, qui évoque une « victoire sur le défaut de concertation et les effets pervers d'une prise de décision unilatérale aux effets catastrophiques et contraires aux intérêts de l'ensemble des habitants de la Métropole ».

De son côté, Hervé Gicquel, maire (LR) de Charenton est plus modéré à cause de l'appel : « Les embouteillages permanents et la concentration de la pollution dans Paris et aux portes de la capitale qui touchent directement ma commune risquent de perdurer.

Cette initiative parisienne aurait dû s'adosser à une stratégie pertinente de développement de l'offre de transports publics venant comme une alternative aux véhicules particuliers. »

Pour conclure, Jacques J.-P. Martin assure que le territoire est « en demande de concertation avec Paris » et qu'il va écrire dans ce sens à la maire de Paris. « En revanche, si elle fait appel, nous allons être obligés poursuivre la procédure... » regrette-t-il.

Le pont de Nogent, au croisement des autoroutes A 4 et A 86, subit les répercussions de la fermeture des voies sur berge de Paris.



C'est parti pour un feuilleton juridique au long cours...

PAR PHILIPPE BAVEREL

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

a annulé mercredi la piétonnisation des voies sur berge dans le centre de la capitale. Pour autant, ces voies ne sont pas près d'être rouvertes aux automobilistes. Explications. ■ La ville a-t-elle déjà fait appel et déposé sa requête pour obtenir un sursis à exécution du jugement ? Non. « L'appel et la demande de sursis à exécution seront déposés dans la semaine prochaine », indique-t-on à l'Hôtel de Ville.

■ **Quand la cour administrative d'appel se prononcera-t-elle ?**

La décision de la cour sur ces deux points ne sera pas rendue avant « plusieurs semaines, voire plusieurs mois », estime un juriste. De plus, si la cour confirme le jugement du tribunal administratif, la Ville peut encore se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. Autrement dit, le feuilleton des berges de Seine ne fait que commencer...

■ **Quand la maire prendra-t-elle le nouvel arrêté de piétonnisation ?**

« L'arrêté sera pris dans les semaines à venir comme la maire l'a annoncé,

pour éviter le retour d'une autoroute urbaine dans Paris », précisait-on hier à l'Hôtel de Ville. Le délai est donc plus long qu'annoncé initialement. Mercredi soir en effet, Anne Hidalgo avait affirmé : « Avec mon équipe, nous avons décidé de prendre sans attendre un nouvel arrêté de piétonnisation. » Et Bruno Julliard, premier adjoint, avait ajouté que ce nouveau texte « sera pris dans les prochains jours, après échanges avec la préfecture ».

■ **Alors pourquoi la circulation n'est-elle pas déjà rétablie ?**

La faute à la météo ! Aujourd'hui

la voie Poincaré, classée au patrimoine mondial de l'humanité, est sous l'eau, donc personne ne peut en profiter ! Une inondation qui n'est pas pour déplaire à l'Hôtel de Ville, où l'on observe de façon pragmatique : « A ce jour, la situation de crue empêche la circulation sur les berges de Seine, donc la question ne se pose pas. » Et Bruno Julliard d'ajouter : « Les berges resteront fermées à la circulation du fait de la crue et du nettoyage, une fois que le niveau de la Seine aura redescendu. »

■ **Que se passera-t-il lorsque la Seine aura regagné son lit ?**

Nul ne le sait ! Pour l'heure, l'Hôtel de Ville n'est vraiment pas disposé à rouvrir la voie Georges-Poincaré à la circulation. Un juriste observe : « La municipalité est libre de prendre un autre arrêté de piétonnisation qui corrige les irrégularités relevées par le tribunal administratif dans le précédent. » Pour que la voie soit rouverte à la circulation, encore faudrait-il que les pro-voitures attaquent ce nouvel arrêté. Une nouvelle étude d'impact pourrait permettre à la Ville de reprendre la main.